

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,  
11 francs pour trois mois,  
21 francs pour six mois,  
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.  
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUGE-DENUNQUES, rue Lepeletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 22 juillet 1848.

La question de la présidence a donné aux partis l'occasion de se dessiner dans le sein de l'Assemblée Nationale avec plus de netteté qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici. A la bonne heure! nous aimons les situations tranchées, les lignes clairement indiquées. Il nous importe assez peu que l'on vienne de loin en loin, dans les moments de péril et par conséquent d'enthousiasme, réchauffer le sentiment populaire en criant avec entraînement : *Vive la République!* si l'on doit le lendemain renier ce cri en combattant les principes de la République. Criez moins haut, et votez mieux, ou si vous êtes les ennemis de la démocratie, ayez assez de fermeté pour ne pas simuler des sentiments qui ne sont pas les vôtres.

Déjà la veille on avait pu voir une partie de l'Assemblée trahir ses tendances dans la discussion du décret sur l'Ecole Polytechnique et l'Ecole de Saint-Cyr; chaque régime a eu jusqu'ici ses favoris, quand l'intérêt de la nation n'a pas été le guide du pouvoir, et les oligarques de Juillet ne veulent pas émaner le peuple par l'instruction. Ils consentiront bien à proclamer des principes, à la condition de ne pas les appliquer, comme si le pays pouvait se contenter désormais de vaines paroles, de démonstrations sans effet! Trêve d'acclamations, nous en avons les oreilles assurées et nous voulons des actes. On ne gouverne pas avec des mots.

C'était donc sur la question de la présidence qu'on allait prendre parti; quatre noms avaient été mis en avant depuis l'entrée de M. Marie au ministère, ceux de MM. Dufaure, Garnier-Pagès, Lacrosse et Marrast. Deux hommes de l'ancien centre gauche ou de la gauche dynastique, deux républicains de la veille que l'on ne taxe pas d'exagération. C'était trop de moitié; soit accord, soit appréciation de la situation, les partis n'ont pas voulu diviser leurs forces, MM. Dufaure et Garnier-Pagès ont été écartés au premier tour de scrutin.

Les représentants faisant partie de la réunion de la rue de Poitiers, sous la présidence de M. Baraguay-d'Hilliers, qui doit être étonné de cette gloire, se sont portés unanimement sur M. Lacrosse; ceux qui appartiennent à la réunion du Palais-National ont donné leurs voix à M. Marrast; il restait une petite fraction qui, en se jetant à droite ou à gauche, décidait de l'élection. Elle a voulu faire acte de présence et a voté pour M. Bac, qui a obtenu trente-sept voix; c'est la moitié de ce que compte cette nuance qu'on appelle la Montagne, nous ne savons trop pourquoi, car de pareilles dénominations n'ont point de sens aujourd'hui.

Pourquoi rappeler des souvenirs que, dans les circonstances actuelles, il ne convient plus d'invoquer? A une Montagne il faut une Gironde, et franchement l'Assemblée Nationale n'a pas jusqu'ici révélé les talents qui distinguèrent ces deux grands partis; nous espérons qu'elle n'en reproduira pas davantage les luttes sanglantes.

M. Marrast, c'est la République qui a triomphé en mai et en juin.

M. Lacrosse, c'est le parti qui n'ose pas encore avouer

ses vœux à la tribune, mais qui ne les cache ni dans les bureaux, ni dans la salle des Pas-Perdus; en un mot, c'est le parti de la régence, et il ne prend plus la peine de dissimuler. Il n'y a pas cinq mois qu'une dynastie est tombée, et ceux qui l'ont perdue, qui l'ont poussée à l'abîme par leurs complaisances, par leurs fautes, par leur servilisme, osent déjà rêver une sorte de restauration, un replâtrage monarchique. Nous en sommes arrivés à ce point qu'on parle d'une régence comme on aurait parlé l'année dernière d'un changement de ministère.

M. Thiers et ses amis ne semblent pas se douter qu'un principe a triomphé, a été proclamé; la République mise à la place de la monarchie ne leur semble qu'une substitution de personnes. Quel chemin nous avons fait en arrière!

A ce point de vue, les hommes de l'extrême gauche en se portant sur M. Marrast ont agi avec sagesse. Que le nouveau président ne représente pas complètement leurs idées, on ne saurait le nier; nous savons trop ce qui s'est passé depuis quelques années dans le sein du parti républicain pour ne pas nous expliquer parfaitement les voix données à M. Bac, sans aucune espérance de succès. La défaite éprouvée par les hommes qui composent la réunion de la rue de Poitiers et dans laquelle se groupent les dynastiques des deux couleurs est donc un succès; mais il est douloureux qu'il y ait pu même avoir lutte et que les partis se soient balancés un moment. Le pouvoir peut comprendre où l'on voudrait le conduire et cet aversissement lui servira, nous n'en doutons pas; il n'y a pas de pacte possible avec les adversaires de la République.

Le désarmement s'est opéré au milieu du calme le plus complet, et il ne manque aujourd'hui qu'un très petit nombre des fusils délivrés à diverses reprises ou distribués par suite de la prise de plusieurs caisses. Dans quelques jours cette opération, qui inspirait des inquiétudes, sera terminée sans avoir donné lieu à la moindre résistance, au moindre désordre.

La mesure qui vient d'être exécutée était inévitable; parmi les citoyens qui font partie de la garde nationale, quelques uns avaient plusieurs fusils, d'autres n'en avaient pas et répugnaient à suivre leur compagnie sans armes, d'autres enfin cherchaient dans cette absence d'armes un prétexte pour s'absentir du service, qui tombait sur une partie des citoyens seulement. Cet état de choses ne pouvait durer, il importait de le régulariser.

Mais la ville de Lyon et les communes suburbaines ne peuvent demeurer long-temps sans garde nationale; sa réorganisation doit avoir lieu le plus tôt possible. L'autorité municipale s'occupe, nous le savons, d'établir des circonscriptions nouvelles; on aurait l'intention de former cinq légions au lieu de quatre. Cependant on commence à répandre le bruit que l'autorité n'a pas l'intention de réorganiser la garde nationale, et on croit deviner cette pensée dans l'absence d'un recensement spécial. Nous ferons remarquer à cet égard qu'il est inutile de faire un recensement particulier pour la garde nationale, puisqu'on opère en ce moment celui des élections

communales, et que rien ne sera plus facile que d'établir les contrôles d'après cette opération. Sur ce point, il n'y a donc pas sujet de s'alarmer.

Il est trop vrai que les ennemis de la République repoussent l'institution de la garde nationale; ils ne veulent pas que la nation armée puisse se lever au moment du danger, repousser l'ennemi du dehors et comprimer les tentatives des ennemis du dedans. Veulent-ils nous livrer à l'invasion, nous laisser impuissants devant l'anarchie? Ces deux idées peut-être germent dans leur tête, et pour voiler leurs projets, ils disent avec affectation que l'armée suffit pour garder les frontières et garantir l'ordre. Nous savons tout ce qu'on peut attendre de courage et de dévouement de notre jeune armée; son patriotisme ne faillirait pas au jour du péril, elle ne deviendrait pas l'instrument d'une restauration de l'une ou de l'autre branche; mais elle ne compose pas à elle seule toute la nation, et le maintien de la Constitution doit reposer sur la nation tout entière.

A chacun des citoyens son vote et son fusil; voilà sur quoi est fondé notre ordre nouveau, voilà les droits proclamés par la République, droits qu'il n'appartient plus à personne de nous enlever. La garde nationale et l'armée doivent s'appuyer l'une sur l'autre; c'est ainsi qu'elles constitueront une force de résistance que rien ne pourra vaincre, ni l'ennemi extérieur, ni l'anarchie.

Les pouvoirs qui ont voulu dominer au lieu de gouverner, mettre leur volonté à la place de la loi, sont seuls hostiles à l'institution de la garde nationale; la Restauration et le gouvernement de Juillet l'ont prouvé, mais n'ont pu conjurer une chute méritée. Aujourd'hui que la nation se gouverne elle-même, c'est à elle de veiller à sa sûreté.

Ce sont les principes de la République, elle ne les méconnaîtra pas. Qu'on ne s'inquiète donc pas à tort, les républicains qui sont au pouvoir, à la tête des administrations, ont fait constamment à leurs adversaires un reproche de leur défiance envers le pays; ils ont voulu, ils ont demandé toujours que les citoyens fussent armés pour défendre à la fois leurs frontières et leurs institutions, on peut être certain qu'ils ne l'oublieront pas.

On répète à satiété et sous toutes les formes que les classes ouvrières et ceux qui passent pour être leurs guides, poussent à l'anarchie. Si on y réfléchissait un peu et si on se rappelait cet axiome du droit criminel : « Celui-là a fait le crime à qui il profite », on arriverait vite à se convaincre que l'ouvrier, le véritable travailleur ne peut pas vouloir l'anarchie. L'ouvrier sait bien que la seule chance de mort que puisse courir la République, c'est l'anarchie; il sait bien aussi qu'il a plus à attendre d'une République, même timide et incomplète, que de la monarchie la plus bienveillante et la plus favorable.

Avec une république la société ne peut pas s'immobiliser; le pouvoir n'est jamais séparé de la nation, c'est la nation elle-même.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 JUILLET 1848.

### LE BOLOGNÈSE (1).

Le combat était engagé; mais à la prudence dont usaient les deux combattants, on devinait le cas que chacun d'eux faisait de la force de son adversaire. Dès les premières passes, Grimaldi avait reconnu que la réputation de l'Espagnol n'était pas usurpée et qu'il maniait son arme avec une vigueur et une adresse merveilleuses. Quant à Alvarès, il n'avait pas perdu le souvenir de la scène qui s'était passée la veille au casino de la Chiaia; il se tenait donc sur ses gardes, bien convaincu qu'il avait dans Grimaldi le plus rude adversaire qu'il eût encore rencontré.

Cependant au bout de cinq minutes de combat, honteux de voir la lutte se prolonger avec un adversaire dont la force physique était si inférieure à la sienne et dont la profession toute pacifique semblait incompatible avec le métier des armes, l'Espagnol se mit tout-à-coup à l'attaquer avec un emportement d'autant plus terrible qu'elle ne lui était rien de son adresse ni de son coup d'œil; mais Grimaldi, loin de se laisser intimider par cette furie, se mit à l'attaquer à son tour, multipliant ses coups avec une énergie et une rapidité merveilleuses.

Par les saints patrons de Naples! s'écria Piétro enthousiasmé, voilà un intrépide jeune homme.

Tout-à-coup un cri aigu se fit entendre.

C'est la signora Fiorella qui a poussé un cri, dit Lorenzo, le Bolognese doit être blessé.

Le sang coule de son bras, dit Piétro.

Cette blessure ne fit qu'accroître l'intérêt que la foule manifestait pour l'artiste; le silence devint solennel et l'anxiété se peignit sur tous les visages. Quant à Grimaldi, affaibli par la perte de son sang, il sentait que les chances allaient devenir inégales. Le capitaine, au contraire, semblait s'être retrempé dans ce premier succès.

Encore quelques minutes, et l'artiste devenait incapable de parer les coups terribles et multipliés dont l'accablait l'Espagnol.

Regarde donc la signora Fiorella, dit Lorenzo à Piétro, elle a compris que tout était fini pour son cher Bolognese.

Piétro dirigea ses regards vers la jeune femme, et il ne put s'empêcher de frissonner à l'aspect de cette tête pâle et effarée de douleur.

Il est fâcheux que le Bolognese ait autre chose en tête en ce moment, reprit Piétro, jamais ses pinceaux n'ont trouvé une personnification du désespoir aussi belle et aussi saisissante que cette tête.

Lorenzo, s'adressant ensuite à la Forlina, qui suivait la lutte d'un œil plein d'anxiété :

Ne t'inquiète pas, sorcière, lui dit-il, tout marche au gré de tes

vœux, encore quelques secondes, et tu vas recevoir tes vingt-piastres.

Tout occupée du combat, la Forlina ne parut pas l'avoir entendu.

— Il lui reste une chance de salut, une seule, murmura-t-elle, s'il ne la voit pas, c'en est fait de lui.

En ce moment, une grande rumeur parcourut la foule, qui aussitôt demeura muette et consternée. Pour la première fois, depuis que les fers s'étaient croisés, le Bolognese, venait de rompre, reculant insensiblement et décrivant un cercle de manière à tourner le dos à l'église.

— Il rompt, s'écria Lorenzo, ou plutôt il recule; il est perdu.

— Il est sauvé, murmura la Forlina.

Emporté par l'ardeur du combat, Alvarès avait oublié complètement le tableau dont l'aspect l'avait si vivement impressionné à son entrée sur la place. Lorsque, contraint de suivre le Bolognese dans sa manœuvre, il se retrouva face à face avec les trois veuves voilées, la bière vide et l'église tendue de noir, cette scène sinistre, s'élevant brusquement à ses regards au moment même où il jouait sa vie, lui fit l'effet d'une apparition menaçante. L'esprit frappé du tableau qui se dessinait devant lui comme une prophétie de mort, l'Espagnol cessa d'attaquer, puis ne se défendit plus qu'à grande peine et en reculant devant le fer du Bolognese. Enfin celui-ci, écartant violemment l'épée du capitaine, et jetant la sienne à terre, s'élança sur lui le poignard dans la main droite. Alvarès vit le coup, il voulut repousser l'arme qui le menaçait, mais au même instant le poignard du Bolognese lui clouait la main sur la poitrine.

L'Espagnol jeta un cri de rage et de douleur, fit quelques pas en chancelant, puis tomba de toute sa hauteur sur le pavé de la place.

— Vous me devez vingt piastres, signor comte, dit la Forlina à Lorenzo.

— Sorcière maudite! s'écria Lorenzo hors de lui, est-ce là ce que tu lui avais prédit?

— Mot pour mot, répondit la Forlina avec son sourire sauvage, j'ai dit que sa main serait teinte de sang, et le sang l'inonde.

— Eh bien! soit, je te donnerai tes vingt piastres; viens demain, si tu poses, me les réclamer au palais de mon père.

— Non, pas demain, Signor, mais deux minutes avant votre mort, ainsi que je m'y suis engagée.

Et elle s'éloigna à pas lents.

— Vous autres, dit Lorenzo aux cinq bandits qui étaient restés près de lui, tandis que la foule se groupait autour du Bolognese, dans trois jours, à dix heures du soir, sur cette place.

— Nous y serons, Signor; comptez sur nous.

Puis ils se dispersèrent, et chacun alla de son côté.

Le Bolognese eut beaucoup de peine à se soustraire aux acclamations de la foule, qui menaçait de l'étouffer dans son enthousiasme; enfin il parvint à se glisser jusqu'à la demeure où l'attendait Fiorella à moitié folle de joie après avoir failli mourir de terreur. Nous renonçons à décrire l'ivresse de leurs transports après l'heure d'angoisse et de désespoir qu'ils venaient de traverser.

Piéto montait vers les Camaldules, l'esprit plongé dans de profondes réflexions, lorsqu'il se sentit frapper sur l'épaule. Il tourna la tête et reconnut la Forlina.

— Que me veux tu? lui dit-il.

— T'apprendre le sort que te réserve la fortune.

— Tu t'adresses mal, Forlina, je n'ai pas un carlin en poche.

— Qui te dit que je songe à ton argent! Suis-moi, Piéto, car un grand danger te menace, et je puis le conjurer.

Piéto se troubla tout-à-coup à ces mots et suivit humblement la Forlina.

Le Bolognese était seul dans son atelier qu'inondaient en ce moment les rayons du soleil, lorsqu'un homme, ayant le costume et les manières d'un barcarole se présenta tout-à-coup devant lui.

— Signor, lui dit-il, je me nomme Piéto; je vous ai vu combattre hier le capitaine Alvarès, et depuis hier je vous suis tout dévoué. Vous aimez la signora Fiorella, mais vous n'êtes pas le seul à l'aimer, et celui que vous avez pour rival est le plus haut personnage de Naples. Sachant l'amour de la princesse Tibaldi pour le Bolognese, il a résolu de faire enlever l'un et l'autre la nuit prochaine, l'artiste pour le jeter au fond d'un cachot, la signora pour en faire sa maîtresse.

— Infamie! s'écria Grimaldi, et ce personnage, tu le nommes?

— Le vice-roi, signor. Déjà la demeure de la princesse est surveillée; je suis l'un des cinq hommes choisis pour exécuter le coup de main, et je viens vous indiquer le seul moyen de salut qui vous reste.

— Parle?

— Rendez-vous à minuit au bord de la mer, en passant par la Chiaia, une barque avec trois hommes masqués vous attendra en face de la demeure de la princesse. vous y monterez et gagnerez la pleine mer. Alors votre serviteur Piéto fera remarquer aux hommes chargés de surveiller sous ses ordres la demeure de la signora, que vous êtes loin, qu'un seul de nous suffit pendant votre absence, et il consentira à veiller tandis qu'ils iront prendre quelques instants de plaisir. La signora, prévenue par un mot de vous, sortira de sa demeure pour me suivre, je la conduirai sur la grève du côté du Midi, les trois hommes masqués vous débarqueront au même endroit et vous serez libre alors d'aller tous deux où il vous plaira.

— Ecoute-moi bien, dit le Bolognese après un moment de réflexion, tu ne me connais pas encore, sache à quoi tu t'exposeras en me trompant. Si, au contraire tu me tends un piège, quelle que soit la distance qui nous sépare, en quelque lieu que tu te caches, aucune puissance humaine ne saura te soustraire à ma vengeance; dût-il m'en coûter la vie, je n'aurai pas une minute de repos que je ne t'aie poignardé de ma propre main. Et maintenant réfléchis et dis-moi si tu persistes dans l'offre que tu viens de me faire.

— J'y persiste, Signor.

— Eh bien, Piéto, à minuit je serai au bord de la mer, et une heure après je compte te trouver avec Fiorella à la porte du Midi.

— Nous vous y attendrons.

(1) Voir les numéros des 20, 21 et 22.

Sous une monarchie le pouvoir est fatalement en dehors de la société; il se donne en apparence le droit de la diriger, et, dans la réalité, il se pose lui-même comme ayant un intérêt distinct de la nation; le plus souvent il la divise en deux catégories et s'appuie sur l'une pour maintenir l'autre. La monarchie n'a qu'un rêve, la stabilité; la République n'en peut avoir qu'un, l'amélioration, l'amélioration de tous.

L'ouvrier sait tout cela; aussi il peut bien se laisser aller à des impatiences exagérées, mais il ne saurait pousser à l'anarchie.

Une autre vérité ne lui échappe point non plus: c'est que toutes les améliorations qu'il demande ne s'obtiennent que par la paix. Espérer de réaliser l'association au milieu de l'anarchie serait folie; l'association est, avant tout, fille de la liberté, et elle ne sortira jamais des flancs d'une loi révolutionnaire. Toutes les améliorations projetées se lient à des institutions de crédit; or, avec l'anarchie, eussiez-vous l'énergie des Montagnards de 93, vous ne rétablirez jamais le crédit, vous ne fondez rien sans lui.

Les classes ouvrières commencent à s'éclairer sur leurs intérêts plus que ne le pensent ceux qui les accusent de vouloir le désordre. Les vrais anarchistes sont ceux qui espèrent recueillir le bénéfice des troubles civils, ceux qui rêvent l'occasion de repêcher dans un bain de sang le cadavre de la royauté, et qui hâtent ce moment par leurs discours et par leurs actes.

### Nouvelles d'Italie.

De graves nouvelles nous arrivent d'Italie.

Les Autrichiens ont passé le Pô à Francolino et sont rentrés à Ferrare. A demain les détails.

D'un autre côté, les nouvelles de Calabre sont mauvaises; d'après la *Gazette de Gènes*, l'insurrection aurait été vaincue.

Le roi de Naples envoie 20,000 hommes en expédition contre la Sicile.

### Paris, le 20 juillet 1848.

(CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE DE GENÈVE.)

M. Marrast a été nommé président de l'Assemblée Nationale. Ce choix de la majorité a une signification qui n'échappera pas au pouvoir et dont il saura profiter s'il veut acquiescer et conserver quelque force. Le nombre des voix qui ont appuyé la candidature de l'ancien maire de Paris, bien qu'il ait été supérieur à celui qu'a obtenu M. Lacrosse, n'est pourtant pas considérable; mais il est une preuve que la majorité de l'Assemblée est républicaine. Que le ministère s'avance hardiment dans la voie de la démocratie, et un puissant concours ne lui manquera pas; mais qu'il cesse d'hésiter, qu'il voie où sont ses amis, où sont ses ennemis, et qu'il lutte résolument contre ceux-ci en s'appuyant sur ceux-là.

Le parti de la réaction, ou plutôt des ambitieux mécontents, en proposant M. Lacrosse au lieu de M. Dufaure, avait réussi à se rallier beaucoup de voix indécises; d'un autre côté, une division dans le parti républicain aurait porté un coup fort grave au gouvernement. Aussi n'avons-nous pas à le regretter.

Dans cet état de choses, il ne serait pas impossible que le gouvernement prit enfin un parti décisif. La question relative à la police de la presse doit être, nous assure-t-on, envisagée par lui sous un point de vue nouveau. L'Assemblée se dessinera sur ce point d'une façon nette et précise. Les réactionnaires défendront le cautionnement; les républicains, tout en proposant des garanties bien autrement sérieuses que celles qui peuvent résulter du dépôt d'une somme destinée à pourvoir aux condamnations pécuniaires, le combattent, et il pourrait bien se faire que, grâce à l'attitude du pouvoir, il dût succomber sous le vote d'une assez forte majorité.

La réunion de la rue de Poitiers cherche aujourd'hui à affaiblir la portée de l'élection de M. Marrast, en répandant le bruit que le général Cavaignac avait subordonné à cette élection la conservation de son pouvoir. Il suffit de rappeler que M. Marrast n'a cessé à tous les scrutins de l'Assemblée Nationale d'être honoré d'un assez grand nombre de suffrages qui lui ont conservé la vice-présidence. On a donc la plus mauvaise grâce du monde à contester un choix qu'une fermeté remarquable, une capacité incontestable ont constamment recommandé. Que le général Cavaignac ait eu l'arrière-pensée de se retirer si un représentant de l'ancienne gauche obtenait la présidence, cela n'est pas impossible, car, en voyant repous-

ser un ami politique, le chef du pouvoir exécutif pouvait penser qu'on attaquerait indirectement sa conduite, et se croire fondé à résigner ses pouvoirs; mais que le général ait fait de cette admission une condition de son maintien, nous ne saurions le croire. Il n'a pas jeté son épée dans la balance sur une question si importante.

M. Dornès a succombé ce matin à sept heures, par suite de la blessure qu'il avait reçue dans les journées de juin. Il est mort victime de son amour pour la patrie. Il avait accepté avec empressement la périlleuse mission d'apporter à des hommes égarés des paroles de paix et de réconciliation, et c'est dans cet acte de dévouement qu'il a été atteint. Tous les efforts de la science n'ont pu le sauver. Le peuple perd en lui un de ses plus ardents défenseurs, un ami intelligent et dévoué dont les préoccupations incessantes étaient toutes pour l'amélioration du sort de la classe des travailleurs, pour le honneur de la France, pour l'établissement d'une République honnête et pure qui pût assurer à tous le bien-être que les monarchies refusaient systématiquement. Ce qu'il voulait aussi, c'était la France noble et belle au-dessus de tous les autres Etats.

M. Bastide, ministre des affaires étrangères, a reçu du chargé d'affaires du Danemark à Paris une note par laquelle le gouvernement danois remercie la République française de ses bons offices pour amener un arrangement dans les affaires du Schleswig et lui en demande la continuation. Ainsi tombent les déclamations de certains réactionnaires qui n'ont pas de honte de proclamer la perte de l'influence de la France républicaine vis-à-vis des autres puissances de l'Europe.

### Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 19 juillet.

#### SCRUTIN POUR LA PRÉSIDENTIE.

Nombre des votants	763
Majorité absolue	383
Le citoyen Armand Marrast a obtenu	411 suffrages.
— Lacrosse	534
— Bac	20

Le citoyen Armand Marrast est proclamé président de l'Assemblée. L'art. 1er du décret relatif aux écoles militaires est ensuite adopté.

LE CIT. LAMORICIERE, ministre de la guerre: En vous proposant de maintenir la gratuité qu'en 1830, je vous ai prévenus que pour 1848 et 1849 nous demanderions une augmentation dans le nombre des bourses. Je propose donc un article 2 ainsi conçu:

« Le nombre des bourses qui pourront être accordées pour 1848 et 1849, en attendant l'application du principe posé en l'article 1er ci-dessus, sera pour l'Ecole Polytechnique de 24 à 34, et pour Saint-Cyr de 110 à 175. » — Adopté.

Un membre propose le paragraphe additionnel suivant: « Il sera interdit d'accorder des bourses aux fils et neveux des représentants pendant la durée de la session et six mois après. »

La chambre adopte l'amendement moins ces mots: *les neveux*. LE CIT. MATHIEU propose le paragraphe additionnel suivant: « Les bourses et les demi-bourses seront distribuées par les conseils d'instruction de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr. »

LE CIT. LAMORICIERE: J'adhère à la proposition du citoyen Mathieu; mais je voudrais la voir rédigée ainsi:

« Les bourses et les demi-bourses seront distribuées, sur la proposition des conseils d'instruction et des deux écoles, par le ministre de la guerre. » L'amendement du citoyen Mathieu est adopté avec la rédaction du citoyen Lamoricière.

LE CIT. KERDREL appuie et développe un amendement ainsi conçu: « Les motifs pour lesquels les bourses auront été accordées seront chaque année insérés au *Motivur*. » — Adopté ainsi que l'ensemble.

LE CIT. GOUIN, au nom du comité des finances, fait le rapport sur le projet de décret relatif aux frais de bureau du président du conseil des ministres. Ces frais sont portés à 43,000 fr. par mois.

L'Assemblée décrète l'urgence et vote le décret; elle vote encore le décret sur la garde mobile à cheval. Elle passe ensuite à la proposition du citoyen Bautier sur les approvisionnements en faveur des pauvres et la rejette.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du GENEVOIS.)

Séance du 20 juillet.

VICE-PRÉSIDENT DU CITOYEN CORBON.

La séance est ouverte à deux heures et quart. Le procès-verbal est lu et adopté sans observation.

LE CIT. PRÉSIDENT: J'ai une triste nouvelle à communiquer à l'Assemblée. Je reçois à l'instant une lettre qui me fait part de la mort de notre excellent collègue Dornès.

Il est décédé aujourd'hui à neuf heures. Je proposerai à l'Assemblée de procéder immédiatement au tirage au sort de la grande députation chargée de la représenter à la cérémonie mortuaire.

L'Assemblée décide que le tirage aura lieu immédiatement, et M. le pré-

sident tire au sort les noms de cinquante membres qui assisteront demain aux obsèques. Ils devront se réunir à dix heures.

Dépôt de diverses pétitions. Le cit. président proclame le résultat du scrutin ouvert pour la nomination d'un vice-président.

Nombre des votants. . . . . 440

Majorité absolue. . . . . 221

Le citoyen Bixio ayant obtenu 328 voix, est proclamé vice-président. Les représentants qui ont obtenu le plus de suffrages après lui sont le citoyen Trélat, qui a obtenu 87 voix, et le citoyen Vivien, 26.

LE CIT. CEYRAS à la parole. Il rappelle qu'à la fin de mai il a déposé une motion tendant à améliorer le sort des travailleurs invalides des campagnes. A quelques jours de là, il croyait être appelé à la développer devant l'Assemblée.

Mais les événements de juin d'une part, et de l'autre les modifications survenues au règlement l'en ont empêché jusqu'à ce jour. Son droit n'en existe pas moins, quoique depuis on ait précipité sa proposition dans le comité des travailleurs. (On rit.) Là elle a fait le plongeon. (Hilarité prolongée.)

L'honorable membre insiste pour être admis à développer devant ses collègues une proposition qui avait recueilli un grand nombre d'adhésions, et de laquelle il espérait d'honnêtes résultats pour une classe de travailleurs dignes assurément de toutes les sympathies de l'Assemblée Nationale.

La motion du citoyen Ceyras est appuyée de divers côtés. Il se déclare prêt à la développer aujourd'hui même.

Un membre du comité du travail explique qu'à tort ou à raison la proposition du citoyen Ceyras se rattache à un ensemble de mesures ayant pour but d'améliorer la condition des travailleurs, et devant recevoir en même temps leur solution. Si la chambre juge à propos de faire figurer les développements de la proposition du citoyen Ceyras sur l'ordre du jour de demain, le comité n'entend y faire aucune opposition.

LE CIT. LUNEAU fait observer qu'en tout état de cause, il faudrait qu'au préalable l'Assemblée décidât si elle prend ou non en considération la proposition du citoyen Ceyras.

LE CIT. CEYRAS insiste et fait valoir les titres particuliers des travailleurs qui sont l'objet de sa motion à la bienveillance de l'Assemblée. Voilà deux mois qu'il fait tout pour parvenir à la prise en considération de sa proposition, et toujours on lui ferme la porte au nez. (On rit.)

Le membre du comité du travail, déjà entendu, répond au citoyen Ceyras que ce comité sera prêt à l'entendre demain à neuf heures du matin.

LE CIT. VIVIER, au nom du quatrième bureau, rend compte des dernières opérations électorales du département de Vaucluse, appelé à nommer un représentant, en remplacement du citoyen Agricole Perdiguier, qui avait opté pour le département de la Seine.

Le citoyen Olivier Gent, commissaire du gouvernement dans ce département, a obtenu la majorité des suffrages, et satisfait d'ailleurs à toutes les conditions d'âge et d'éligibilité. Trois protestations ont cependant été adressées à l'Assemblée contre son élection. Le comité les a appréciées toutes. La première n'a pas paru sérieuse au comité.

La seconde a trait à des irrégularités de formes dans les opérations électorales mêmes. Ces irrégularités ne sont pas justifiées; cependant de graves indices leur donnent quelque importance. Après leur examen, le comité a pensé ne pas devoir s'y arrêter. La troisième, enfin, signale des manœuvres coupables pratiquées à l'effet d'obtenir, au moyen d'influences illégitimes, une majorité en faveur du citoyen Gent, qui aurait réuni à la préfecture un grand nombre de maires et de fonctionnaires publics, réunion qui aurait eu pour but d'assurer le succès de sa candidature.

LE CIT. GENT répond que cette réunion n'avait d'autre but et de sa part que de demander l'avis des électeurs sur la question de savoir s'il devait, en se portant candidat, renoncer à ses fonctions de commissaire du gouvernement.

Cette allégation du citoyen Gent ne détruit pas les faits qui ont amené la protestation soumise aujourd'hui à l'examen de l'Assemblée. Il s'agit donc de savoir quel était le but véritable des réunions qui ont eu lieu à la préfecture d'Avignon, et si elles ont eu pour résultat d'exercer sur les élections du département une influence illicite. L'Assemblée Nationale restera fidèle à ses précédents, en ordonnant que l'élection du département de Vaucluse soit l'objet d'une enquête. (Appuyé.)

LE CIT. RONDEAUX, qui fait partie de la minorité du 4<sup>e</sup> bureau, développe les motifs qui ont porté cette minorité à combattre la demande d'enquête. L'honorable orateur, trahi par ses souvenirs, est obligé de s'arrêter au milieu de son improvisation, et ne peut la continuer qu'après avoir consulté ses notes.

Voix nombreuses: Assez! assez!

LE CIT. RONDEAUX termine au bruit des conversations particulières en proposant le rejet des conclusions de la commission, attendu qu'elles ne lui paraissent fondées ni en fait ni en droit. (Aux voix! aux voix!)

LE CIT. GENT à la parole: Puisqu'on a rappelé l'enquête faite à l'occasion des élections de la Lozère...

Voix nombreuses: Cela ne fait rien à l'affaire.

LE CIT. GENT s'adresse à la gauche, et parle au milieu du bruit.

Voix nombreuses: Parlez à l'Assemblée.

LE CIT. GENT: Quelque pénible que soit la situation qu'on me fait, je suis obligé de me défendre, car on attaque en moi et l'homme public et l'homme privé.

L'orateur établit qu'une différence dans le nombre des bulletins est un fait insignifiant, et que l'Assemblée l'a déjà établi. Le fait sérieux, le seul fait sérieux qu'on lui reproche, on le formule par les mots: abus d'in-

Et s'inclinant devant le Bolognese, il quitta l'atelier. Dix minutes après, il abordait Lorenzo dans le grand casino de la Chiaia.

— Eh bien, Pietro, lui demanda vivement celui-ci?

— Eh bien, signor comte, le succès de votre fable a été complet.

— Ainsi le Bolognese...

— Sera à minuit dans la barque où vous l'attendrez avec Marplurio et Borelli.

— Parfait! Et la signora Fiorella?

— Me suivra sans obstacle jusqu'à la porte du Midi.

— A merveille! Tu es un émissaire impayable, Pietro. Je cours chez le capitaine; toi, vois tes hommes et sois tous exacts ce soir.

— Reposez-vous sur moi, Signor, pas un ne manquera au rendez-vous.

Quand Lorenzo entra chez le capitaine, celui-ci était en train de damner Dieu et tous les saints et de maudire l'apothicaire qui pansait sa main.

— Serai-je bientôt guéri, au moins? demanda-t-il au praticien tout en tremblant.

— La main est traversée d'outre en outre, Signor, répondit celui-ci, les os sont lésés, les nerfs sont déchirés, votre guérison ne peut être l'affaire d'un jour.

— Alors que Lucifer et sa bande te rendent plus tard ce que tu me fais endurer aujourd'hui. Et maintenant que tu as fini, vat-en.

L'apothicaire salua humblement et se retira.

— Je ne te comprends pas, mon cher capitaine, dit Lorenzo à l'Espagnol, cette blessure qui t'exaspère si fort, ne devrais-tu pas la bénir? N'est-ce pas à elle que tu dois la vie? Si cette main ne se fût pas trouvée au-devant du poignard comme un bouclier, la lame du Bolognese, au lieu de te faire à la poitrine une incision de deux pouces, pénétrait jusqu'au cœur et te tuait sur le coup. Mais va, je t'apporte une nouvelle qui te vaudra mieux que tous les baumes du monde. Le Bolognese a donné tête baissée dans le piège que nous lui avons tendu. Rends-toi à minuit précis à la porte du Midi, tu y trouveras la signora Fiorella avec Pietro. Moi, je me charge de Grimaldi; regarde bien au moment où la barque sera parvenue à la hauteur du château de l'OEuf, et tu verras s'accomplir ton vœu le plus ardent.

— Je comprends, Signor.

— Allons, à tantôt, à la porte du Midi.

La nuit était venue, depuis long-temps les promeneurs avaient abandonné la Chiaia et pas une lumière ne restait aux fenêtres qui bordent cette promenade.

Un seul homme s'y promenait, marchant de long en large devant la maison de la signora Fiorella, dont la façade était éclairée en plein par les rayons de la lune. Tout-à-coup il s'arrêta, minuit sonnait à toutes les maisons de la ville.

— Minuit! murmura Pietro avec impatience, s'il allait ne pas venir! s'il allait réfléchir et se défer.

Au même instant il vit une silhouette se détacher à l'extrémité de la Chiaia et s'avancer rapidement de son côté; deux minutes après Grimaldi fabordait.

— Voilà la lettre, dit l'artiste en remettant à Pietro un papier cacheté, va prendre la signora Fiorella et rappelle-toi que je te confie plus que ma vie.

Puis il poursuivit son chemin. Arrivé sur la grève, il aperçut la barque et les trois hommes qui devaient la conduire. Ainsi que Pietro l'en avait prévenu, ils étaient tous trois masqués et enveloppés de longs manteaux, de sorte que leurs traits ni leur tournure ne pouvaient les trahir. Après un moment d'hésitation, le Bolognese prit le parti de s'abandonner au hasard, et s'élança dans la barque, qui partit emportée avec rapidité.

Le capitaine venait d'arriver à peine au lieu du rendez-vous que lui avait indiqué Lorenzo, lorsqu'il y fut rejoint par Pietro et la signora Fiorella.

— Quel est cet homme? demanda Fiorella en se serrant contre celui-ci.

— Rassurez-vous, signora, vous n'avez rien à redouter lui.

— Eh quoi! dit Alvarès en ôtant le large chapeau qui lui cachait une partie du visage, deux jours de maladie m'ont-ils changé à point que la signora Fiorella ne reconnaisse pas le meilleur ami de son cher Bolognese?

— Le capitaine Alvarès! s'écria la jeune femme avec épouvante, je suis perdue! ils vont tuer Francesco!

— Vous vous effrayez à tort, signora, dit l'Espagnol avec une bonhomie railleuse, il ne vous arrivera rien de fâcheux, je vous le jure.

— Je ne vous crois pas, dit Fiorella désespérée, puisque vous êtes là, c'est qu'il se trame quelque chose d'horrible contre lui.

— Tenez, signora, l'on dit que l'incertitude est le plus cruel de tous les maux, je veux mettre fin à la vôtre en vous confiant le projet que nous avons imaginé et qui, à l'heure où je vous parle, reçoit son exécution.

— Mon Dieu! mon Dieu! que se passe-t-il?

— Vous êtes admirablement belle, signora, il n'est donc pas étrange que d'autres que le Bolognese s'en soient aperçus, et vous trouverez tout simple que, désespérant de se faire aimer, ils se soient résolus à vous enlever de vive force.

— Sainte Vierge! que m'apprenez-vous là!

— Ce que fait en ce moment le comte Lorenzo de Gonzagues.

— Oh! Francesco me vengera de cette infâme perfidie.

— Francesco, dites-vous? Tenez, signora, voyez-vous là-bas cette voile blanche qui rase la mer comme l'aile d'un oiseau?

— Je la vois.

— Dans cette barque il y a quatre personnes, le Bolognese, deux bandits capables d'assassiner le saint père pour une piastre, et le comte Lorenzo de Gonzagues.

— Grand Dieu! ils vont le tuer!

— Ne perdez pas de vue la barque, signora, vous pouvez remarquer qu'elle se dirige vers le château de l'OEuf et qu'elle s'en approche rapidement.

— En effet, répondit Fiorella glacée d'épouvante, mais dans quel but?

— Quand la barque sera parvenue à la hauteur du château, vous verrez tout-à-coup, aux rayons de la lune, l'eau rejaiillir et tourner, et peut-

être entendrez-vous d'ici un léger clapotement; puis la voile glissera de nouveau en redoublant de vitesse et de légèreté, car au lieu de quatre hommes elle n'en contiendra plus que trois.

— Oh! c'est affreux! c'est affreux! s'écria la jeune femme en se frappant le front avec désespoir.

— Alors, reprit l'Espagnol, le comte Lorenzo viendra vous offrir ses hommages, et personne au monde ne pourra l'empêcher de vous contraindre à les accepter.

Fiorella ne répondit pas, elle regardait la barque qui s'approchait de plus en plus du château de l'OEuf, et son âme toute entière était attachée sur ce seul point.

Pendant cette scène, Pietro était resté à l'écart, la figure impassible.

Tout-à-coup Fiorella jeta un cri aigu; la barque s'était arrêtée, puis, ainsi que l'avait dit le capitaine, l'eau avait rejaiilli et tourné avec force, et le bruit d'un corps tombant à la mer avait frappé ses oreilles.

— Voyez, signora, lui dit l'Espagnol dont les traits grossiers exprimaient une joie sanguinaire, voyez comme, débarrassée du poids qui la surchargeait, la barque glisse vers nous rapide et gracieuse.

Fiorella était anéantie sous le poids de sa douleur. Enfin la barque aborda, trois hommes en descendant et l'un d'eux s'élança aussitôt vers Fiorella.

Francesco! s'écria la jeune femme en passant la main sur son front. Francesco Grimaldi qu'ils viennent d'assassiner et que je revois vivant! je suis donc folle, mon Dieu!

— Non, ma Fiorella, c'est moi, moi Grimaldi, tu as bien toute ta raison.

— Et Lorenzo? demanda l'Espagnol atterré à l'aspect du Bolognese.

— Un des deux hommes qui étaient descendus de la barque avec le Bolognese, s'approcha du capitaine, et ôtant son masque:

— Me reconnaissez-vous, signor Alvarès?

— Petruccio le balladin! s'écria le capitaine.

— J'ai renoncé à ce métier depuis que j'ai jeté à la mer l'un des deux armuriers de Manloue qui assistaient à mes noces, Signor.

— A moi l'autre! s'écria, derrière l'Espagnol, la voix sauvage de la Forlina.

Alvarès, qui comprenait tout enfin, voulut tirer son épée du fourreau; mais, avant qu'il eût porté la main, le poignard de la Forlina lui traversa la gorge et le jeta mort sur la grève.

Alors Grimaldi s'en fut droit à Pietro, et lui pressant la main:

— Pietro, lui dit-il, je t'ai juré que ma reconnaissance serait sans bornes, que veux-tu de moi?

— Vous suivre et vous servir en tous lieux, signor.

— Tu ne me quitteras plus. Et vous? dit-il à Petruccio et à Forlina.

— Je n'ai songé qu'à ma vengeance, répondit la Forlina. Conduisez-nous loin de Naples, où nous ne pouvons plus rentrer, et nous serons quittes.

A un mois de là, le Bolognese épousait, à Rome, la signora Fiorella.

C. GUEROUIT.

fluence. Il le repousse avec force, et rétablit les faits sous leur véritable jour. Il déclare n'avoir jamais été que par intérim, et en remplacement provisoire de M. Laboissière, commissaire du gouvernement dans le département qui l'a nommé.

L'orateur rend compte des faits de réunion des électeurs dans les salons de la préfecture, et leur restitue leur véritable caractère. Il y a eu dossier des pièces qui corroborent ses assertions, et qui établissent que ce ne sont pas des électeurs, mais ses amis politiques qu'il réunissait dans les salons de la préfecture.

**LE CIT. GENT** rappelle que plus de quarante de ses amis politiques ont envoyé des circulaires portant qu'il acceptait la candidature. Certes, ce n'était pas l'imposer.

Il prie l'Assemblée de lui pardonner la vive émotion qui l'anime. Il n'a jamais voulu, en effet, qu'en lui l'homme politique pût être accusé. S'il avait réuni ailleurs qu'à la préfecture ses amis, n'aurait-on pas vu dans ce fait un prétexte pour l'accuser de vouloir faire abus des influences? A l'appui de son dire, M. Gent lit une attestation signée par les personnes qui ont assisté à la réunion, et qui déclarent que la seule question qui y ait été débattue a été celle-ci: Le candidat doit-il renoncer à ses fonctions de commissaire du gouvernement en briguant les suffrages de ses concitoyens.

**LE CIT. VIVIER**, rapporteur, croyait que les explications du quatrième bureau paraîtraient suffisantes. Il répond aux reproches de M. Gent, qui se plaint de n'avoir pas été entendu. M. Vivien déclare qu'il ne l'a jamais demandé.

**LE CIT. GENT**: J'avais chargé mon ami M. Rondeaux d'en faire la demande formelle.

**LE CIT. VIVIER**: J'aurais voulu épargner au citoyen Gent quelques détails pénibles; mais puisqu'on m'y force, je vais lire ici quelques passages des protestations que nous n'avons fait connaître que par voie d'analyse.

Le rapporteur donne lecture de ces passages. Le citoyen Gent y est formellement accusé d'avoir réuni un grand nombre de fonctionnaires publics, de maires et d'électeurs à la préfecture, pour leur recommander sa candidature, de l'avoir appuyée par des promesses formelles d'armes faites à des gardes nationales, et d'avoir chargé des gendarmes de la distribution dans les communes d'un grand nombre de bulletins.

**LE CIT. GENT** dit que les réunions ne se composaient que d'amis à lui. Les protestations établissent que des fonctionnaires publics et une foule d'électeurs y sont venus de tous les points du département. (Murmures à gauche.)

**LE CIT. VIVIER** lit le résumé de la décision qui a été arrêtée par ses amis eux-mêmes dans la réunion provoquée, d'être uniquement pour savoir s'il convenait qu'il donnât sa démission de fonction de commissaire du gouvernement; et, dans cette pièce, il est tout au contraire formellement question de la candidature du commissaire, candidature qui y est formellement recommandée. (Hilarité prolongée.)

Le citoyen Vivien, examinant l'attestation fournie à la tribune par le citoyen Gent sur l'innocence de la réunion, trouve au moins singulier que ce document soit lithographié et ait ainsi tous les caractères de ces circulaires à l'aide desquelles on cherche à réunir de tous côtés des signatures.

**LE CIT. GENT** réplique que, simple maire d'Avignon, il réunissait ses amis, qui appartiennent naturellement à toutes les classes de la société. Il les consultait pour savoir ce qu'il devait faire, ne voulant pas s'en rapporter à cet égard à son avis particulier seul. (On rit.)

Quant à lui, son intérêt personnel était de rester à Avignon et de refuser la candidature offerte. Pour se décider à l'accepter, il lui fallait l'opinion de ses amis. Il l'a provoquée, et s'en applaudit encore aujourd'hui.

**LE CIT. PRÉSIDENT**: Je vais mettre aux voix les conclusions de la commission.

**LE CIT. CLÉMENT THOMAS**: Je demande l'annulation pure et simple de l'élection.

**LE CIT. PRÉSIDENT**: La demande d'annulation est-elle appuyée? Voix diverses: Ouil non!

**LE CIT. PRÉSIDENT**: Aux termes du règlement, les conclusions de la commission doivent avoir la priorité.

**LE CIT. P. GILLOU**: Il est de principe qu'il faut d'abord commencer par mettre aux voix ce qu'il y a de plus large. La demande d'annulation est dans ce cas; car admettre l'enquête, c'est en quelque sorte admettre l'élection.

**LE CIT. PRÉSIDENT** met aux voix l'annulation. Une première épreuve est déclarée douteuse.

On procède à une seconde épreuve. (Vif mouvement d'attention.) L'élection n'est pas annulée.

La proposition d'enquête est accueillie à l'unanimité. (Bruit.)

**LE CIT. PRÉSIDENT**: Citoyens représentants, je dois vous prévenir que le comité de Constitution reprendra son travail dès lundi prochain; dès lundi prochain, il écouterait les observations des bureaux. En conséquence, j'ai l'honneur d'engager les bureaux qui sont en retard à vouloir bien hâter leur travail.

**LE CIT. LUNEAU** signale une erreur qui s'est glissée dans la rédaction de l'ordre du jour de la séance et dans la distribution d'imprimés, qui en est la suite naturelle.

**LE CIT. GLAIS-BIZON** dit qu'une proposition relative aux chemins vicinaux a été distribuée aujourd'hui aux représentants en même temps qu'une proposition identique, présentée par les citoyens Faloux et Jamet, explique les différences qui existent entre ces deux propositions.

**LE CIT. LUNEAU** insiste sur le mérite de son observation.

Après quelques observations de M. Babaud-Lambrière et une réflexion de M. Glais-Bizon, cette question d'intérêt tout intérieur est décidée, après un débat aussi vif que confus, en ce sens que c'est aux bureaux, et non au comité de l'intérieur, qu'est renvoyé l'examen de ces diverses propositions.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour qui indique un rapport sur divers projets présentés par le ministre de l'intérieur dans les précédentes séances, et ayant pour but d'autoriser différentes villes à s'imposer extraordinairement. On a contracté des emprunts à l'effet de faire face à la pénurie de leur caisse municipale et aux exigences de la situation où ces villes se trouvent placées.

**M. WALDECK ROUSSEAU**, rapporteur, développe en peu de mots les motifs qui ont décidé la commission à proposer à l'Assemblée l'adoption de ces divers projets.

Le rapporteur termine en demandant à l'Assemblée de passer immédiatement à la discussion et au vote d'urgence de ces divers projets et décrets. L'urgence est mise aux voix et déclarée.

**LE CIT. PRÉSIDENT** met aux voix le projet qui autorise la ville d'Arrens à s'imposer extraordinairement pour 1848 de 40 c., au total de quatre contributions directes; la ville de Beauvais à emprunter 50,000 f., applicables à divers travaux d'utilité communale, et remboursables en cinq ans; la ville de Châlons (Saône-et-Loire) à contracter pareil emprunt, remboursable en 1857, sur les revenus ordinaires et extraordinaires de la ville; la ville d'Elbeuf à s'imposer extraordinairement vingt centimes pour pourvoir au déficit de son budget; la ville de Nismes à porter à 100,000 f. l'emprunt de 80,000 f., qu'elle a déjà été autorisée à contracter le 26 mai dernier; la ville de Roubaix à emprunter: 1° 54,000 f. pour venir au secours des ouvriers sans ouvrage; 2° une somme de 80,000 f. dans le même but, et à s'imposer pendant dix ans de 40 c. extraordinaires.

La séance continue.

#### INSTRUCTION DU COMITÉ. — FAITS RELATIFS A L'INSURRECTION.

Les quatre commissions militaires se sont assemblées hier à onze heures, au Palais-de-Justice, sous la présidence de M. le général Bertrand, président de la commission centrale, pour recevoir les instructions spéciales transmises par le chef du pouvoir exécutif.

Immédiatement après, les commissions se sont retirées dans leurs bureaux respectifs, pour commencer le travail.

Déjà plusieurs décisions ont été rendues, quelques individus sont renvoyés devant le conseil de guerre.

Ceux des inculpés, sur le compte desquels aucune charge n'aura été reconnue, seront rendus à la liberté dans les vingt-quatre heures.

Nous rappelons d'ailleurs que ces commissions, agissant administrativement et par mesure extraordinaire de sûreté générale, n'admettent aucune défense orale au nom des prévenus. C'est d'après les procès-verbaux d'arrestation et d'après les réponses faites dans les interrogatoires qu'elles forment leurs décisions.

— Le chef d'escadron Constantin a été visité par les chirurgiens de l'état-major, et le cas de maladie allégué n'a pas paru suffisamment établi pour motiver la demande du prisonnier d'être transféré dans une maison de santé.

#### PIÈCES OFFICIELLES.

Le président du conseil chargé du pouvoir exécutif,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Le conseil des ministres entendu,

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Le citoyen Trouvé-Chauvel est nommé préfet de la Seine en remplacement du citoyen Armand Marrast, dont la démission est acceptée.

Le citoyen Ducoux est nommé préfet de police, en remplacement du citoyen Trouvé-Chauvel, appelé à la préfecture de la Seine.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, à l'hôtel de la présidence, le 10 juillet 1848.

E. CAVAIGNAC.  
SÉNARD.  
Le ministre de l'intérieur,

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 19 juillet:

L'autorité municipale avait appris que les travaux de construction de la manufacture des tabacs, dont on avait pu obtenir le commencement qu'à force d'instances et de sollicitations, allaient ébranler un temps d'arrêt, et dès le 7 juillet, elle avait énergiquement réclamé auprès de l'autorité supérieure contre une mesure qui tendait à faire peser exclusivement sur la ville la charge de plus en plus lourde de l'entretien d'un grand nombre d'ouvriers renvoyés des ateliers de l'Etat.

Les réclamations de la municipalité étaient restées sans résultat, et, lundi matin, environ 130 ouvriers occupés aux travaux de tôle et au creusement des fondations de la nouvelle manufacture ont été renvoyés.

Ce renvoi coïncidait avec différentes mesures prises par l'administration municipale pour aménager le grand atelier communal du Lobsteinwerth. Il avait été décidé que les ouvriers de dix-sept à vingt-un ans seraient mis en demeure de profiter des facilités que leur offre le décret récent de l'Assemblée Nationale pour contracter des engagements volontaires, que les hommes invalides et trop âgés qui ne pouvaient faire un travail utile et productif recevraient de l'assistance par l'intermédiaire du bureau de bienfaisance, et que les cultivateurs et journaliers habitués au travail des champs seraient invités à chercher de l'occupation dans la campagne où les bras manquent en ce moment.

En outre, la crue des eaux du Rhin rendant de plus en plus difficile la continuation des travaux à la tâche entrepris au Lobsteinwerth, de nouveaux ateliers, moins considérables, devaient être ouverts lundi matin sur d'autres points, et les ouvriers les plus nécessiteux de l'atelier du Lobsteinwerth devaient y être employés.

Ces mesures avaient été annoncées, samedi soir, aux ouvriers de Lobsteinwerth, et 120 d'entre eux étaient convoqués pour lundi matin sur la place Kléber, afin d'être dirigés de là sur de nouveaux ateliers. Ils s'y trouvèrent en effet réunis, mais avec eux aussi les ouvriers renvoyés de la manufacture de tabacs, et que la ville, à bout de sacrifices, ne pouvait prendre également à sa charge.

Sur les 120 ouvriers communaux, environ 80 partirent sous la direction de leurs brigadiers pour se rendre à leur nouvelle destination; mais 40, auxquels s'étaient joints d'autres congédiés, pour l'un ou l'autre des motifs indiqués plus haut, déclarèrent qu'ils voulaient travailler au Lobsteinwerth et non ailleurs, et qu'ils y retourneraient. Les ouvriers de la manufacture, de leur côté, réclamèrent du travail de la ville. A ce moment déjà les esprits s'échauffèrent, la foule se dispersa toutefois sans désordre.

Un certain nombre d'entre eux se dirigèrent vers le Lobsteinwerth, où le surveillant chargé de la direction en chef, avait été l'objet de menaces graves, et n'avait pu, pour ce motif, délivrer les ouvriers et faire commencer les travaux.

Vers deux heures de l'après-midi, un attroupement formé à la Krutenau et qui s'était accru en route, arriva sur la place du théâtre et sur le Brogie; un drapeau tricolore fut déployé, les ouvriers se rangèrent en colonne et se dirigèrent, tambour en tête, vers l'Hôtel-de-Ville. Le poste prit les armes, et, quoique composé d'un petit nombre de gardes nationaux, il se plaça devant la porte, décidé à s'opposer à l'invasion de la cour de l'hôtel par des hommes, dont les uns ne demandaient, il est vrai, que du travail, mais parmi lesquels d'autres, plus ou moins excités par la boisson, proféraient des injures et des menaces.

Toutes les tentatives faites pour pénétrer dans la cour de l'hôtel furent repoussées. Des citoyens du quartier, à la vue du tumulte, accoururent spontanément en armes et renforcèrent le poste. Le citoyen Kratz, adjoint faisant fonctions de maire, qui se tenait à la porte de l'Hôtel-de-Ville, voyant que le désordre menaçait de devenir plus sérieux, ordonna le rappel, et, dans l'espace d'une demi-heure, tous les bataillons de la garde nationale étaient sous les armes à leurs places de ralliement; tous les postes importants étaient occupés par de forts piquets et l'Hôtel-de-Ville protégé par des détachements de chaque bataillon.

La préfecture avait été l'objet d'une démonstration tumultueuse analogue. Mais là aussi, le poste de la garde nationale avait opposé une énergique résistance, et n'avait pas laissé envahir la cour de l'hôtel.

Prévenu de ce qui se passait par le commissaire de la République, le général de division Burjolly fit mettre immédiatement des piquets de la garnison sur pied; il parcourut lui-même la ville à cheval, et un bataillon d'infanterie vint se ranger sur la place du théâtre, prêt à assister la garde nationale en cas de besoin.

La rue Brûlée, où le tumulte avait eu lieu, fut bientôt évacuée, et l'attroupement refoulé au dehors se dissipa. De fortes patrouilles parcoururent les différents quartiers afin de rassurer les esprits alarmés et de faire ouvrir les magasins qui s'étaient fermés dans plusieurs rues sous l'impression d'une panique exagérée.

Vers quatre heures, tout symptôme de désordre ayant disparu, les gardes nationaux purent rentrer chez eux; seulement quelques piquets furent laissés sur pied. La soirée et la nuit se sont écoulées également dans le plus grand calme.

Une dizaine d'arrestations ont été opérées. Le tambour qui avait marché à la tête de la colonne, un ouvrier qui en était le chef et qui l'avait organisée, plusieurs individus qui ont proféré des injures et des menaces contre des gardes nationaux, ou qui se sont livrés à des voies de fait, ont été saisis et remis à la justice.

Des patrouilles mixtes de garde nationale à cheval et de lanciers ont parcouru dans la soirée et pendant une partie de la nuit la Robertsau, le Neuhof et les autres quartiers de la banlieue.

Le général Changarnier, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, a adressé la lettre suivante à ceux de MM. les colonels qui avaient cru devoir refuser, au nom de leur légion, les décorations que le pouvoir exécutif a l'intention de leur accorder.

Mon cher colonel,

M. le général Cavaignac, président du conseil, à qui j'ai soumis les observations qu'au nom de plusieurs de ses collègues, M. le colonel de la 4<sup>e</sup> légion m'a adressées le 6 juillet, persiste à penser qu'il convient de donner à la garde nationale les décorations qu'elle a si bien méritées dans les journées de juin.

Si, en privant de toute récompense les gardes nationaux qui ont combattu pour l'ordre et la société, nous pouvions déchirer cette sanglante et triste page de notre histoire. Leurs cœurs patriotiques se réjouiraient; mais ce souvenir déplorable étant malheureusement indélébile, nous ne devons pas séparer dans le partage des distinctions honorifiques la garde nationale, la garde mobile et l'armée, si unies pendant le combat. M. le président du conseil ayant, je vous le répète, pris une décision à laquelle beaucoup de légions ont déjà obtempéré, je ne doute pas que vous ne vous mettiez en mesure d'exécuter ses ordres, non-seulement avec l'obéissance que nous leur devons tous, mais avec l'empressement que je

suis en droit d'attendre de votre patriotisme, de votre esprit conciliant et éclairé.

Agréez, mon cher colonel, l'assurance de mes sentiments très distingués et très affectueux.

Le général commandant en chef,  
Signé CHANGARNIER.

#### Chronique.

Le courrier de Paris n'est arrivé aujourd'hui qu'à huit heures et demie; nous ignorons la cause de ce retard.

— On parle d'un ajournement des élections municipales qui, par suite des difficultés de confection des listes, seraient remises au 8 du mois prochain; un pareil retard opposé au vœu du décret que vient de rendre l'Assemblée Nationale aura besoin de l'approbation du pouvoir.

— Les frères Fichet, Célestin et Ferdinand, ont disparu du domicile paternel, rue Célu, 12, à la Croix-Rousse, depuis le 30 juin dernier. Les personnes qui auraient connaissance du refuge de ces deux enfants sont priées d'en avertir la police de cette localité. Le premier, âgé de 12 ans, est vêtu d'une blouse bleue rayée, d'un pantalon de coutil gris et de bottines de peau, et le second, âgé de 10 ans, est vêtu d'une blouse et de bottines semblables et d'un pantalon de velours; ce dernier avait la croix de l'école des frères; tous deux sont coiffés de bonnets bleus.

— Les ouvriers signent en ce moment la pétition suivante adressée à M. le préfet du Rhône:

Monsieur le préfet,

La dissolution immédiate des chantiers nationaux, nous privant spontanément ainsi que nos familles de tous moyens d'existence, nous avons recourus à votre justice et à votre humanité, pour faire parvenir et appuyer auprès du gouvernement nos justes réclamations.

Les chantiers ont occupé dans le département du Rhône environ 18,000 ouvriers, pour la plupart pères de famille. On peut estimer à 50,000 ceux qui y ont trouvé leurs moyens d'existence. Sortez de ce chiffre 10,000 personnes qui pourraient avoir ailleurs d'autres moyens de vivre, il reste encore 20,000 âmes dans la ville de Lyon et ses faubourgs, qui sont sans pain et sans moyens de s'en procurer, ont les besoins du jour et du lendemain.

Les ateliers particuliers n'ont pas repris leur activité, et, malgré le désir d'être employés, chacun dans notre spécialité, il est de toute impossibilité de trouver du travail.

Cependant il nous faut vivre,

Vous n'ignorez pas, Monsieur le préfet, que depuis plus de quatre mois nos ateliers sont en chômage; après deux années aussi désastreuses que celles que nous venons de passer, où les vivres ont été si chers, privés pour la plupart d'ouvrage, la classe ouvrière est aujourd'hui au dernier degré de la misère. Venez-lui en aide, Monsieur le préfet, en faisant connaître notre malheureuse position au gouvernement; il aura pitié de ses enfants, il nous donnera des travaux réglés, de manière à ce qu'en nous faisant vivre il y trouve la juste compensation de ses sacrifices.

Les ouvriers comprennent maintenant leur position et les devoirs qui y sont attachés; si quelques uns d'entre eux ont pu être égarés, la masse déplore leur erreur qui, dans la position où ils étaient, pouvait peut-être trouver son excuse.

La classe ouvrière de Lyon veut l'ordre, la tranquillité, et est sincèrement attachée à la République, elle a bien souffert et souffre encore plus, secourez-la par du travail.

Alors, heureuse et fière des sacrifices qu'elle aura faits pour la patrie, elle pourra dire avec orgueil: Nous avons été bien malheureux, mais nous avons été résignés; l'ordre n'a pas été troublé. Nous avions tous les éléments de la discorde, et la France n'a pas à déplorer de malheurs dans notre ville.

Nous sommes avec respect, Monsieur le préfet, pleins de confiance en votre sagesse, et nous comptons sur votre sollicitude. Vos dévoués.

Lyon, le 18 juillet 1848.

#### ELECTIONS MUNICIPALES.

Dispositions principales de l'ordonnance préfectorale.

Les élections municipales auront lieu dans toutes les communes du département du Rhône, le 30 juillet, à sept heures du matin.

Les listes électorales communales seront immédiatement revues en conseil municipal et publiées le 24 juillet. Les réclamations seront admises pendant cinq jours et jugées par le conseil municipal à mesure qu'elles se présenteront. Les listes seront définitivement closes le sixième jour. Les décisions intervenues devront être notifiées aux intéressés avant l'ouverture de l'assemblée électorale; le tableau de rectification devra être publié avant la même époque.

Les listes se composeront des citoyens âgés de vingt-un ans, ayant leur domicile réel depuis un an dans la commune, et non judiciairement privés ou suspendus des droits civiques.

Dans toutes les communes ayant moins de 2,500 habitants, les électeurs municipaux seront réunis en une seule assemblée, et voteront par scrutin de liste.

Dans les communes de cette même catégorie où des sections ont été établies par des dispositions spéciales, en vertu de l'article 43 de la loi de 1831, les électeurs voteront dans leurs sections respectives, par bulletin de liste comprenant autant de conseillers à élire pour toute la commune, et le reversement général des votes se fera à la première section.

Dans toutes les communes du département ayant 2,500 habitants et plus où des sections sont établies en vertu de l'article 44 de la loi du 21 mars 1831, les électeurs voteront dans leurs sections respectives par bulletin de liste comprenant autant de noms qu'il y a de conseillers à élire pour la section.

Dans les communes où le nombre des conseillers n'est pas exactement divisible par celui des sections ou la section qui devront élire cette fois un conseiller de plus, seront déterminées par un tirage au sort, qui aura lieu en séance publique du conseil municipal, ainsi que le prescrivait le § 6 de l'article 44.

Ce même tirage au sort désignera le numéro d'ordre que chaque section devra suivre aux élections subséquentes.

Toutes les sections voteront simultanément le même jour.

Les conseillers municipaux seront élus en deux tours de scrutin; la majorité absolue sera nécessaire au premier tour, la majorité relative suffit au second tour.

Chaque scrutin doit rester ouvert pendant trois heures au moins; trois membres du bureau seront toujours présents.

Si, à raison du grand nombre de noms inscrits sur les bulletins, le dépouillement ne pouvait être terminé dans la soirée, la boîte du scrutin devra être fermée, scellée et déposée avec les garanties prescrites par le deuxième paragraphe de l'article 26 de l'instruction du 8 mars, et le dépouillement se continuerait le lendemain.

Les électeurs seront convoqués soit par cartes individuelles, soit seulement par la voie de l'affiche et le son du tambour.

Les réclamations contre les opérations seront insérées aux procès-verbaux ou remises aux maires sur récépissé, dans les cinq jours de l'élection.

Le double des procès-verbaux d'élections, accompagné des listes des feuilles d'inscriptions des votants, seront adressés directement au préfet par les maires pour les communes de l'arrondissement de Lyon, et par l'intermédiaire de M. le sous-préfet de Villefranche, pour les communes de cet arrondissement, aussitôt après l'expiration des cinq jours.

Condition des soies du 21 juillet. — Ouvrées, 31 ballots. Grèges, 10 ballots. Dernier numéro, 1039.

**NOUVELLES ÉTRANGÈRES.**

On vient d'inscrire en belles lettres d'or, au-dessus de la principale porte de l'hospice des enfants trouvés, à Paris, rue d'Enfer, ces quatre mots sublimes: *Enfants de la patrie.*

— Nous pouvons signaler comme un symptôme satisfaisant l'engorgement de marchandises fabriquées de toute nature, présentées à la sortie principalement pour les États-Unis. Toutefois, la cause principale de ce mouvement dans les exportations est due au bas prix auquel sont tombés les produits de nos fabriques, autant qu'au doublement de la prime accordée par un décret récent.

On a l'espoir que quelques armements seront prochainement repris au Havre.

**BULLETIN FINANCIER DU 20 JUILLET.**

Le bruit de la conclusion d'un emprunt prend chaque jour plus de consistance, cet emprunt se ferait en 5 0/0, et il se rattacherait au dernier emprunt de 5 0/0 dont on prendrait les certificats pour un prix déterminé; cette combinaison, qui serait un acte de réparation pour les contractants de l'emprunt du 2 novembre dernier, offrirait la mesure de la loyauté du gouvernement et satisfierait généralement: ce serait un moyen de rattacher au crédit de l'Etat tous les capitalistes qui avaient coutume de souscrire les emprunts. Les cours se sont raffermis aujourd'hui.

La rente 3 0/0, ouverte à 76, est montée à 76 50; elle a fléchi un instant à 75 75, et elle ferme à 76 25.

La rente 5 0/0 a ouvert à 47, elle a fléchi à 46 75, puis elle est montée à 47 50, et elle reste à 47 25.

On a négocié du 4 0/0 à 59, et du 4 1/2 0/0 à 67.

Les actions de la Banque de France ont débuté à 1,595, puis elles sont venues à 1,640, dernier prix.

Les actions du chemin de fer d'Orléans ont flotté de 670 à 665, elles ferment à 679; celles d'Avignon ont monté de 250 à 253; celles du Nord sont montées de 563 75 à 572 50, et elles restent à 568 75.

Les plus grandes affaires se font toujours sur les actions du chemin de

Lyon qui ont ouvert à 538, sont montées 542 50, et ferment à 537 50. Strasbourg a varié de 535 à 538 75.

On a détaché aujourd'hui le coupon d'intérêt des actions du chemin de Tours à Nantes, qui est de 4 fr., et les titres se négocient actuellement jouissance de juillet, ils ont eu cours à 536 25 et 537 50.

On a traité des obligations belges de 1840 et de 1842 à 76 1/2.

Les actions du zinc de la Vieille-Montagne à 2,230, 2,275 et 2,500.

L'emprunt de Piémont, 860 et 862 50.

**BOURSES ÉTRANGÈRES.**

**Londres, 19 juillet.** — Cité, à midi. — Les fonds anglais ont éprouvé aujourd'hui une réaction de 1 0/0. Les consolidés ont ouvert à 85 3/8 à 5/4, mais la situation de l'Irlande a amené des vendeurs, et ils ont fléchi à 88 à 88 1/8 15 0/0 red. 88 1/4, 5 1/4 88 5/8.

Cité, deux heures. — 87 1/2 5/4, nouv. 5 1/4 88 1/8 15 0/0 87 5/4.

Cité, trois heures. — Consolidés pour compte, 88 à 88 1/8.

**Madrid, 15 juillet.** — 5 0/0 20 5/8 pap., après la bourse, 20 1/4 à 5/16 arg.; 3 0/0, 11 au q., après la bourse il ne s'est rien fait; belle sans intérêt, 4 1/8 pap., après la bourse, 4 arg.; coupons, 8 au q.; dette passive étrangère, 5 3/4 arg.; titres provisoires, 5 3/4 arg.; banque de Saint-Ferdinand, 70 à 74 pap.; espèces, 4 0/0. — Changes: Paris, 4 55 pap.; Londres, 45 50 pap.; Marseille, 4 50 pap.; Bayonne, 4 50 arg.

**Berlin, 17 juillet.** — 5 1/2 0/0, 74 pap.; 75 1/2 arg.

**Vienne, 15 juillet.** — 5 0/0, 73 1/2; 4 0/0, 62 à 65; banque, 1103 à 1110.

**Francfort, 17 juillet.** — 5 0/0, 67 1/2 pap., 67 arg.; banq., 1220 pap., 1212 arg.

**Amsterdam, 19 juillet.** — Dette active d'Espagne, 8 1/8; 2 1/2, 38 1/8 à 58; 4 0/0, 61, 4 1/2, 68 3/8; emprunt 1840, 76 1/4; lots d'Autriche, 485.

**Nouvelles Étrangères.**

**ANGLETERRE.**

Le journal *le Times* publie un article contre la proposition Jules Favre, relative à la confiscation du domaine privé.

— Un chef chartiste, M. Peler Murray Max Donnall a été arrêté.

— La démonstration annoncée par les clubistes irlandais pour le 16 juillet, et qui avait pour but de se compter, a été ajournée.

**ESPAGNE.**

Nous trouvons dans une correspondance légitimiste les détails suivants sur quelques marches et escarmouches de Cabrera:

« Le 29, Cabrera se dirigea du côté de Saint-Saturnin, où il passa le Ter, et bivouaqua aux environs de Larrupa, après avoir jeté l'alarme dans la garnison de cette place.

« Le 30, poursuivi par les colonnes de Girona, d'Olot et de Vich, fortes de plus de 1,500 hommes, il se retira sur Vidra, et après avoir divisé ses forces, il livra plusieurs escarmouches. Pendant la nuit, les troupes de la reine voulaient l'attaquer dans Vidra; mais ayant appris qu'un renfort de 300 hommes, commandé par Solanir, était arrivé à Cabrera, et le sachant bien décidé à défendre sa position, l'ennemi abandonne ce projet, et le général Enna est obligé de faire camper ses soldats dans les champs, tandis que Cabrera loge commodément les siens dans les maisons de la ville.

« Comme vous le pensez bien, cette activité si prodigieuse, cette confiance de Cabrera au milieu de tant de dangers, augmentent chaque jour l'ardeur des Catalans qui reconnaissent dans leur nouveau général un homme supérieur, destiné à donner à cette guerre une vive et rapide impulsion.

« Le 1<sup>er</sup> juillet, le comte de Morella repasse le Ter à Ripoll, et retourne sur Gombren. Il était dans cette position le 2, menacé par six colonnes ennemies, mais toujours calme, toujours confiant, comme s'il avait été encore dans le Maeztrazgo, à l'époque de ses plus brillants triomphes. »

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 juillet.**

**CHEMINS DE FER.** — Marseille, 240. — Nord, 577 50, 577 50, 582 50. — **MINES DE LA LOIRE.** — 292 50, 291 25, 230. — **RENTES.** — 5 0/0, 76 75, 77 50, 77 25.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

Etude de M<sup>e</sup> Ad. Heurtier, avoué à Saint-Etienne, rue de Foy, 9.

**VENTE** par expropriation, en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de Saint-Etienne, place et Palais-de-Justice de ladite ville, d'une **Usine** pour la fabrication de l'acier, connue sous le nom d'usine Trinquet, située au lieu des Mottetières, commune de Montaud, canton ouest et arrondissement de Saint-Etienne (Loire).

Cette usine se compose:

1<sup>o</sup> D'un tènement de bâtiments, cour et petit jardin, le tout contigu, de la contenance de quatre-vingt-dix-sept ares ou mètres carrés environ;

2<sup>o</sup> Et des machines, artifices et appareils servant à la fabrication de l'acier, consistant notamment:

En une machine à vapeur à haute pression, de la force de quinze à vingt chevaux;

Une autre machine à vapeur à haute pression, de la force de quinze à vingt chevaux, laquelle fait marcher trois marteaux pour étirer l'acier;

Une autre machine à vapeur de la force de quinze à vingt chevaux, destinée à faire marcher la soufflerie;

Une autre machine à vapeur à basse pression et à condensation, de la force de soixante chevaux, servant à faire marcher les laminoirs;

Seize fours doubles à fondre l'acier;

Deux fours à cimenter;

Deux fours à réchauffer;

Avec du tout les accessoires.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean Charignon, négociant, demeurant à Lyon, rue Mulet, 10, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Mathieu-Adolphe Heurtier,

Au préjudice de MM. Giraud de Gand et Co, fabricants d'acier, demeurant aux Mottetières, commune de Montaud;

Lesquels n'ont pas d'avoué constitué.

L'adjudication sera tranchée le mercredi neuf août mil huit cent quarante-huit, à deux heures et suivantes de relevée, sur la mise à prix de cinquante mille francs, ci. . . . . 50,000 fr.

Pour extrait:

L'avoué poursuivant, A. HEURTIER.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Ad. Heurtier, avoué, ou prendre au greffe communication du cahier des charges. (4384)

Etude de M<sup>e</sup> Favre, notaire à Lyon, place des Terreaux, 9.

**A VENDRE** par adjudication volontaire en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Favre, notaire, le mardi 1<sup>er</sup> août 1848, à onze heures précises du matin;

En deux lots séparés, divers immeubles situés sur la commune de Saint-Didier au Mont-d'Or, canton de Limonest (Rhône), consistant, savoir:

Le premier lot, en une maison neuve d'habitation avec un tènement de fonds en jardin, terre et vigne, le tout d'une contenance approximative de 35 ares 43 centiares, sur la mise à prix de 3,000 f.

Le second lot, en un tènement de fonds, au territoire de Gravelon, en terre, vigne et prés-verger, d'une contenance environ de 1 hectare 6 ares, sur la mise à prix de 3,000 f.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Favre, notaire, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter la propriété, sur les lieux, à Antoine Granger. (6319)

**TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.**

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix: 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (2849)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,**

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

**EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.**

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3754)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

**DÉPURATIF DU SANG.**

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3570)

**CORS, OIGNONS ET DURILLONS.** — Gomme de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, et soulage immédiatement après son application.—La boîte: 2 f.—Dépôts: à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. (7650)

**SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.**

Découverte honorée de distinctions de tout genre.

Le **Sirop d'Ergotine** est un spécifique puissant contre les hémorrhagies en général, telles que pertes utérines, dysenterie, vomissements et crachements de sang, etc. Il rétablit le flux mensuel qui se prolonge trop chez quelques femmes, et réussit bien dans les affections de matrice et quelques cas de fluxions blanches. Ce sirop produit aussi d'excellents résultats dans les irritations chroniques de la poitrine et arrête souvent les affections de ce genre aggravées par des crachements de sang que l'Ergotine fait presque immédiatement cesser.

Chaque flacon, revêtu du cachet et d'une étiquette portant la signature de l'auteur, est accompagné d'un prospectus qui donne tous les détails nécessaires tant au malade qu'au médecin.—Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens.—Prix des flacons: 3 et 6 fr.

On trouve dans les mêmes maisons, de même que chez les principaux pharmaciens et droguistes de Lyon, Paris, Saint-Etienne, Marseille, Avignon, Nîmes, Arles, Montpellier, Grenoble, Genève, Italie, etc., l'Ergotine pure en pots de 31 grammes, au prix de 8 f. avec prospectus.—On sait que l'Ergotine, appliquée à l'extérieur, arrête le sang des plus graves blessures qu'elle cicatrise rapidement. (2838)

**AVIS.** MM. les actionnaires du gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu lundi 31 juillet, à une heure et demie, dans la salle de la Bourse, palais Saint-Pierre. (2904)

**BAINS.** A vendre, joli établissement de Bains, situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser à M<sup>e</sup> Hodieu, notaire, place Saint-Pierre, n° 23. (2893)

**MERCERIE.** A vendre de suite, un commerce, joli petit Fonds de mercerie, bonneterie et rouennerie. S'adresser à M. Moniche, marchand de mercerie, place de la Fromagerie, n° 10, au 2<sup>e</sup>. (1900)

**VENTE aux enchères publiques d'un**

**Fonds de Tapissier**, parfaitement assorti, dépendant de la faillite du sieur Charles Bussilliet fils, ci-devant marchand tapissier à Lyon, rue de Bourbon, 5.

Le public est prévenu que le lundi vingt-quatre juillet courant et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, il sera procédé par enchères publiques, en détail et au comptant, d'un Fonds de Tapissier parfaitement assorti et de meubles et agencements.

Ce Fonds se compose principalement d'un superbe fauteuil-mécanique en acajou, de divans-tête-à-tête, fauteuils-Voltaire, ganache, Pompadour, bureau et confortable, chaises, chauffeuse, Pompadour à palmettes, prie-dieu, tabourets, le tout en bois d'acajou, palissandre et noyer, garni et non garni; divers estampés et fondus en cuivre tels que galeries, milieux, palmettes, rosaces, guirlandes, patères, embrasses, agraffes, tirants de sonnettes, coulants, anneaux, etc.; franges en soie et en coton, diverses couleurs, perse, torsade te à quilles; galons, bordures, gérolines, etc.; diverses étoffes pour meuble, orillamines, drapeaux, bâtons dorés, clous pour tapissier, crin, etc., etc.

Les meubles et agencements consistent principalement en une superbe grande armoire, à trois portes et à crémaillères, en bois de noyer, banques, bureaux, table, pendule, placards, quinquets, chaises, tabourets, échelles, rayonnages, etc.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jubié, syndic définitif de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. Chanet, juge-commissaire. Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication applicables aux frais. (2905)

**PLUS DE DOULEURS!!!**

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Beffecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37.—(Voir l'instruction).—Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

Etude de M<sup>e</sup> Trouvé, avoué à Lyon, quai du Peuple, n° 1.

**ADJUDICATION** en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du 5 août 1848, d'une maison et d'un jardin contigus de la contenance d'environ 50 ares, sise à Caluire, lieu de La Grille, appartenant à Benoit Guy.

Mise à prix . . . . . 1,500 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Trouvé, poursuivant, demeurant à Lyon, quai du Peuple, n° 1. (5389)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

**VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.**

Le mercredi vingt-six juillet 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, sise à Lyon, passage Belle-Cordière, à la vente aux enchères publiques et au comptant de trois balles de tresses en paille pour chapeaux.

NOTA.—Ces tresses pourront être vues et examinées de neuf heures à onze heures du matin, dans ladite salle de vente où elles seront exposées le jour de leur vente. (3263)

**RECUEIL DE 250 RECETTES**

simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais **TOUTES LES LIQUEURS** de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à cinq centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.

En vente, au prix de 5 fr., chez M. DUMONT, l'autour, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (2902)

**A VENDRE D'OCCASION.**

Un assortiment de portes palières et portes de chambres de toutes dimensions, placards, fermetures, croisées, agencements de magasin et autres boiseries, à des prix modérés.

S'adresser à M. Drizet, menuisier, rue Tramassac, 16, près de la place Saint-Jean. (2047)

**PATE PECTORALE AU SALEP,**

DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et Co, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutei, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

**SIROP PHLENTÉRIQUE**

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCKU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (5528)

**PLUS D'ARSENIC!!!**

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infaillible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7046)